3 questions à... Jean-Paul Ameline,

du service propriété intellectuelle

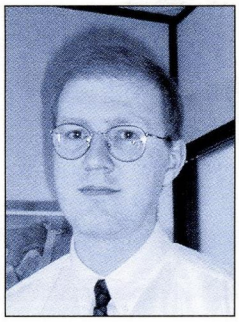

Quel est le processus de dépôt de brevet ?

Tout salarié doit informer l'employeur de ses inventions. Ainsi, une innovation réalisée par un ingénieur ou technicien de MNC dans le cadre de son activité professionnelle est une invention de mission. De même, l'invention d'un épluche légumes par la même personne un week-end est une invention hors mission, qui doit également être signalée.

Il est donc préférable de s'adresser le plus en amont possible au service propriété intellectuelle. Toutes les innovations doivent être protégées avant d'être communiquées à l'extérieur de MNC.

Quant au processus, l'inventeur va rédiger un mémorandum de quelques pages décrivant l'invention, et remplira une déclaration d'invention, afin d'informer sa hiérarchie de sa démarche. Si le dépôt d'un brevet est décidé, un travail de rédaction sera entrepris au service propriété industrielle, puis finalisé avec l'inventeur. Cette décision sera prise en considération des coûts engendrés compte tenu de l'intérêt d'une protection de l'idée.

Combien en dépose-t-on chaque année ?

Depuis 10 ans, nous déposons en moyenne 12 brevets par an, alors que nous en abandonnons 4. Notre portefeuille est constitué de 140 brevets initialement déposés en France, et de 930 extensions à l'international.

Trop d'inventions n'ont pas été protégées, ni même signalées par leurs auteurs, estimant parfois que leur invention n'était pas brevetable. Cette situation est particulièrement préjudiciable à notre entreprise, qui ne dispose que de peu de brevets protégeant des idées simples et pour lesquelles la mise en œuvre et la preuve de la contrefaçon sont aisées à établir. De plus, il faut également se protéger des divulgations malencontreuses, car lorsqu'une invention est divulguée au public (lors d'une visite de laboratoire par exemple), le droit au brevet est perdu dans la plupart des pays, à l'exception des Etats-Unis et du Canada.

C'est pourquoi, pour encourager les dépôts de déclarations d'inventions, les niveaux des primes de brevet ont été triplés dans le cadre des Patent Awards.

De gauche à droite, Liliane Condette, Jean-Paul Ameline et Patricia Bricage

Comment récompense-t-on l'invention ?

Tout d'abord, avec les Patent Awards, la rémunération supplémentaire se décline sur trois niveaux qui ont pour objectif de mesurer l'intérêt stratégique de l'invention pour MNC.

Le 1er niveau correspond au dépôt d'une demande de brevet. Il récompense la validation interne de l'intérêt de l'invention pour l'entreprise.

Le 2ème niveau concerne les extensions à l'international. Nous disposons de douze mois pour demander de telles extensions aux offices concernés, marquant ainsi notre volonté d'élargir le champ de protection de la demande de brevet.

Le 3ème niveau permet de récompenser substantiellement, sur proposition de la Direction concernée, les inventeurs à l'origine des brevets les plus importants. Ceux-ci doivent toutefois être sortis de la période d'opposition (9 mois après la délivrance) s'ils ont fait l'objet d'une extension en Europe. Durant cette période, toute personne peut remettre en cause le brevet.

Enfin, dans le cadre des Awards of Excellence, la demande de brevet reconnue comme la plus importante pour MNC sera récompensée.

Pour plus d'infos, Intranet propriété intellectuelle ou par téléphone au 7 63 05 (ou ESN 576 63 05 ou 01 30 47 63 05). ■

Les huit catégories d'Awards :

- Fidélisation et satisfaction client
- Performance
- Rentabilité
- Travail d'équipe
- Innovation
- Leadership
- Qualité
- Patent award

Le calendrier des Awards of Excellence

15 octobre / 15 novembre : Propositions des managers et suggestions des salariés

15 novembre / 15 décembre : Identification des nominés

1er Comité de Direction janvier : choix des lauréats

Fin janvier : Soirée de remise des Awards

Une prime par Award

- **Spot Awards :** 1 000 FF au maximum par spot.
- **Patent Award**
  Award du département des brevets : 10 000 FF maximum par salarié ou 30 000 FF divisés par le nombre de salariés pour une équipe (avec un maximum de 10 000 FF par salarié).
  INPI Award : 10 000 FF maximum par salarié ou 30 000 FF divisés par le nombre de salariés pour une équipe (avec un maximum de 10 000 FF par salarié).
  Quand le brevet est utilisé dans l'entreprise, l'award est de 100 000 FF.
- **Pride Award :** 3 000 FF pour un salarié ou 12 000 FF pour une équipe avec un maximum de 3 000 FF par personne.
- **Awards of Excellence :**
  Awards du Directeur de Pôle:
  - 10 000 FF pour un salarié
  - 50 000 FF pour une équipe avec un maximum de 10 000FF par personne.

  Award du Directeur Général (en complément de celui du Directeur de Pôle) :
  - 10 000 FF pour un salarié
  - 50 000 FF pour une équipe avec un maximum de 10 000FF par personne.

LES AWARDS RÉCOMPENSENT LA PERFORMANCE

L'avis est unanime : vous souhaitez voir votre travail meiux reconnu sur le plan financier comme humain. De plus, la créativité et la capacité du personnel à innover sont deux des atouts les plus précieux de l'entreprise, et ce particulièrement en période de vive concurrence sur tous nos marchés.

A CHAQUE INITIATIVE, SON AWARD

Parallèlement au process MFA, qui est une opportunité supplémentaire de faire état des initiatives positives, un programme ambitieux vient d'être lancé. Plusieurs types d'Awards ont été définis, pour faire progresser en interne la reconnaissance des projets et initiatives importants pour l'entreprise.

A TOUT MOMENT, LES SPOT AWARDS

A l'initiative des salariés et des managers, ces awards permettent de récompenser à tout moment un résultat ou un effort exceptionnels. La suggestion peut être faite par tout salarié au manager de la personne proposée. La personne (ou l'équipe) récompensée reçoit un chèque-cadeau, un chèque-dîner...

PÉRIODIQUEMENT, LES PATENT AWARDS

Déposer des brevets est capital pour l'entreprise, c'est pourquoi une échelle de reconnaissance systématique à 3 niveaux a été créée, en fonction de l'impact de l'invention pour l'entreprise :

- 1er niveau - Award du département des brevets : une fois validée par la hiérarchie, toute invention directement liée à l'activité de l'entreprise peut être récompensée, avant même sa présentation à l'I.N.P.I (Institut National de Propriété Industrielle). Ceci est possible à condition qu'elle ait été validée par le département des brevets et par la Direction Générale.
- 2ème niveau - INPI Award: quand l'invention est acceptée par l'INPI, une récompense supplémentaire est attribuée.
- 3ème niveau - lorsque l'invention est utilisée dans l'entreprise, «l'inventeur» se verra attribuer une récompense spécifique.

« Notre objectif est de créer un environnement favorable pour reconnaître les efforts et les résultats exceptionnels à tous les niveaux de l'entreprise »
HUGO BAGUÉ

UNE FOIS PAR TRIMESTRE, LES PRIDE AWARD

Ils récompensent une action spécifique d'un salarié ou d'une équipe, qui a contribué à améliorer particulièrement soit notre organisation, soit les résultats de l'entreprise. Ils seront remis chaque trimestre par les pôles, au cours d'un dîner présidé par le Président Directeur Général ou le Directeur Général. L'award prend la forme d'une prime exceptionnelle.

ENQUÊTE DE SATISFACTION DES SALARIÉS À RENNES

A Rennes, le taux de participation globale a été de 60% pour un indice de satisfaction globale de 44 , un peu plus élevés que la moyenne société (respectivement 51% et 43%).

Le constat est que les actions entreprises en 1998 ont permis une légère amélioration, mais sont encore jugées insuffisantes. Comme l'an passé, le manager de chaque secteur, aidé si besoin du responsable Ressources Humaines, commentera les résultats et demandera au groupe les actions concrètes d'amélioration à réaliser en essayant de dissocier ce qui est «à la main» du responsable, ce qui dépend de la Direction du site et enfin de la Direction Générale. En 1999, la Direction de l'établissement va amplifier les actions dans plusieurs axes :

* améliorer la communication bidirectionnelle relayée par tous les niveaux du management,
* développer l'information produits de l'entreprise entrant dans l'offre de Matra Nortel Communications,
* poursuivre les améliorations du cadre de travail.

Si les résultats globaux de l'enquête 1998 sont plutôt encourageants, nous comptons sur la participation active de chacun des employés pour contribuer à la dynamique lancée.

Gilbert Duguer

BREVETS MATRA COMMUNICATION

☐ 8006210	RESEAU A COMMUTATION DE PAQUET
☐ 8201054	RESEAU DE COMMUNICATION LOCAL EN BOUCLE
☐ 8416991	COMMUTATEUR DE PAQUETS ASYNCHRONE
☐ 8418161	SYSTEME DE SECURISATION D'UN RESEAU LOCAL HYBRIDE COMM A BOUCLE
☐ 8504652	CIRCUIT DE LOCALISATION DE COUPURE D'UN RESEAU LOC HYB COM A BOUC
☐ 8713669	VOCODEUR TEMPS REEL
☐ 8801508	SYNCHRONISATION CENTRAUX ASYNCHRONES
☐ 8801645	MONOCHIP BI-MOS APPAREIL TELEPHONIQUE
☐ 8807846	CODAGE DE PAROLE CELP
☐ 8905469	PROCEDE DE PSEUDO SYNCHRONISATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATION A MULTIPLEXAGE DS LE TEMPS
☐ 8908530	DISPOSITIF DE RECEPTION DE SIGNAUX DE RADIO-COMMUNICATION
☐ 8914366	G M S K PAN EUROPEEN
☐ 9003429	DISPOSITIF DE RADIO COMMUNICATION A MULTIPLEXAGE DANS LE TEMPS
☐ 9009902	SIGNAL TRANSMIS ENTRE DEUX RESEAUX NUMERIQUES
☐ 9009905	CODAGE BAS DEBIT
☐ 9010485	FREQUENCES GSM
☐ 9013797	DISPOSITIF DE VENTILATION ARMOIRE ELECTRONIQUE
☐ 9013798	PROTECTION ELECTROMAGNETIQUE D'UNE BAIE TELEPHONIQUE
☐ 9015829	RESEAU DE COMMUNICATION EN BOUCLE A SECURITE DE TRANSMISSION
☐ 9015830	BOUCLE SYNCHRONE MULTIJETONS
☐ 9101890	AMPLIFICATEUR A FORTE STABILITE
☐ 9104041	MODULATEUR OG SINC
☐ 9104352	CIRCUITS SONNERIE ET CONVERSATION RELIES BORNES CONNEXION COMMUNES
☐ 9108535	ETAGE DIFFERENTIEL
☐ 9110687	GENERATEUR DE REFERENCE
☐ 9111833	SOUSTRACTION SPECTRALE NON LINEAIRE
☐ 9111924	TRANSMISSION DTMF
☐ 9204931	REGULATEUR DE COURANT
☐ 9205863	DESETALEMENT EN RECEPTION D'UN SIGNAL EN LARGE BANDE
☐ 9208152	CIRCUIT DE SONNERIE
☐ 9215487	AMPLIFICATEUR A TRANSCONDUCTANCE
☐ 9300363	VISIOPHONE FILTRE
☐ 9300718	DISPOSITIF LECTURE/ECRITURE ET PROCEDE D'IMPRESSION
☐ 9302816	INTERFACE TELEPHONIQUE

- [ ] 9304849 TRANSFORMATION ROOT-CEPSTRALE
- [ ] 9307269 SYNCHRONISATION CDMA
- [ ] 9309234 RECUPERATION PREALABLE D'HORLOGE
- [ ] 9309958 TRAJETS MULTIPLES
- [ ] 9309960 SEQUENCES REELLES D'ETALEMENT
- [ ] 9315168 COSSE POUR HP
- [ ] 9401221 ERGOT DOUBLE FONCTION
- [ ] 9406824 DETECTION IRS
- [ ] 9406825 QUANTIFICATION ADAPTATIVE
- [ ] 9415951 QR RLS EN SOUS BANDES
- [ ] 9500124A ANALYSE STOCHASTIQUE SEGMENTAIRE
- [ ] 9500124b ANALYSE STOCHASTIQUE CHOLESKY
- [ ] 9500134 ANALYSE BOUCLE OUVERTE
- [ ] 9500135 TRONCATURE REPONSE IMPULSIONNELLE
- [ ] 9500777 ANNULATEUR DOMAINE FREQUENTIEL
- [ ] 9506474 TRIPLE PLL
- [ ] 9507718 COMPARATEUR DE PHASE SANS ZONE MORTE
- [ ] 9508448 ADAPTATEUR DECT
- [ ] 9509012 RECEPTEUR CDMA
- [ ] 9511602 CMS RADIOFREQUENCE
- [ ] 9513471 CODAGE DIFFERENTIEL
- [ ] 9514708 DEMODULATEUR 450 KHZ
- [ ] 9514927 DISPOSITIF MELANGEUR A REJECTION FREQUENCE IMAGE
- [ ] 9601877 MOBILITE 6500
- [ ] 9601878 MESURE DE PUISSANCE RF
- [ ] 9602019 APPEL HORS ZONE
- [ ] 9603617 LINEARISATION A MOYENNAGE
- [ ] 9603619 LINEARISATION PHASE CONSTANTE
- [ ] 9605313 PLOT DE CHARGE
- [ ] 9608514 PHONIE CHIFFREE
- [ ] 9609309 ALLER RETOUR
- [ ] 9609310 DEMODULATION MAP
- [ ] 9609311 DECODAGES MULTIPLES
- [ ] 9612446 MONTAGE CAPSULE
- [ ] 9700575 ERREUR FILTREE
- [ ] 9705732 BOITIER D'ACHEMINEMENT D'APPEL A CARTE A MEMOIRE
- [ ] 9706976 COMMUTATEUR IMPEDANCE
- [ ] 9708784 CODEUR AUDIO MPEG 4
- [ ] 9709962 CPM FILTRE
- [ ] 9710214 ORGANISATION CANAUX
- [ ] 9711569 SYNCHRONISATION PAR SUU
- [ ] 9711640 VAD ROBUSTE
- [ ] 9711641 CONDITIONNEMENT SIGNAL PAROLE
- [ ] 9711642 NSS CONTRAINTE PITCH
- [ ] 9711643 NSS CONTRAINTE PSYCHOACOUSTIQUE
- [ ] 9711817 MULTILOOP PLL

- ☐ 9712063 RECONNAISSANCE EN APPRENTISSAGE
- ☐ 9712087 GESTION REPETITIONS
- ☐ 9712268 CODE MUX ETALE
- ☐ 9712269 G 729 CANAL DONNEES
- ☐ 9801758 DETECTION CAS
- ☐ 9801831 BUS 3S
- ☐ 9802342 TELECOMMANDE GSM

Retour

Encore